Numéro 153

CHAIRE DE DYNAMIQUE SOCIALE (C.D.S)

# MOUVEMENTS & ENJEUX SOCIAUX

Revue Internationale des Dynamiques Sociales



WWW.MESRIDS.ORG
MAI - JUIN 2026
KINSHASA-R.D.C

*M.E.S., n°153*
*Mai - Juin 2026*

# SOMMAIRE


- François Momindo Wetshingolo, *Déficit des politiques publiques et embouteillages dans la ville de Kinshasa* ……..1
- Guy Ekofa Nsimba, *L'impuissance de la justice constitutionnelle congolaise face au néopatrimonialisme : reconstruction du patriotisme constitutionnel pour faire passer un passé qui ne veut pas passer* ……9
- Michel Diumu Omasombo, Daniel Mulenda Lomena, Nadège Ingrid Gouanlong Kamgang, *Déterminants d'un modèle intégré de la logistique multimodale de transport autour du port en eaux profondes de Banana : analyse des chaînons manquants pour l'ambiversion économique de la RD Congo*..17
- Ruphin Mutwangwefa Soki, Joseph Ibula Matadiwamba, *La prohibition du mariage des mineurs en droit congolais face aux résistances coutumières : analyse juridique et socio-anthropologique*……..32
- Bonfils Omba Onyakonde, Salomon Osako Okonda, *Gouvernance participative et stratégies de communication dans les projets REDD+ : analyse critique du modèle d'intervention de la BCI en RDC*…39
- Sammy D'Elsan Bialu Kalambayi, *Du trafic aérien au rôle de la douane congolaise dans le contrat d'affrètement d'aéronefs pour une meilleure intégration nationale en RD Congo*…….44
- Kazadi Kyamalala-Tata, *Violence sexuelle dans les couples face à la judiciarisation : enjeux, limites et perspectives en droit positif congolais*……52
- David Otshudiema Yonga, Dominique Tumaini Tcheru, Crispin Ebango Molanga, *Les méthodes d'investigation de la police judiciaire en droit comparé : entre modernisation technologique et protection des droits fondamentaux. Analyse comparée des systèmes français, belge et congolais*……58
- Christian Basa Ntolo, *La justice constitutionnelle comme garantie du constitutionnalisme en Afrique francophone noire : cas de la République Démocratique du Congo*…….66
- Serge Pelo Mbozo, *L'ordre mondial à l'épreuve de la multipolarité : la redéfinition du régionalisme africain*……...73
- Timothée Ngongo Tambwe, *Stratégie nationale de cybersécurité en RD Congo : vers un cyberespace de confiance, sécurisé et résilient*…….80
- Prosper Kabulo Kasongo, *La province de Lomami à l'épreuve du développement local : défis et enjeux*…88
- Antoine Lokuli Iloko Y'ompso, *La complexité de la coutume dans le système juridique congolais*……..97
- Joseph Bruno Ndjaya, M.F.J. Nepanepa Kibundila, Amani Isiaka Mwanamasoma, *Impact des pratiques de gestion des ressources humaines sur la performance organisationnelle des entreprises congolaises (Onatra et OCC)*……105
- Eugénie Mapatano Lena Yusse, *Analyse de l'architecture institutionnelle dans la négociation minière en République démocratique du Congo*……..……112
- Issiaka Abdallah Bukinga Matala, *Production des imprimés de valeur sécurisés et performance productive de l'économie congolaise*……..….121
- Jordely Mambu Ngalula, Irady Nkwimi Dilangay, *Le contrôle juridictionnel des actes de gouvernement par la Cour constitutionnelle en droit congolais : fondements et perspectives*……...…131
- Jospin Lisele, Marie–Thérèse Ngalula, Jean Kabangu Bafuila, *La protection des frontières de la RDC grâce aux drones : une étude à l'aune de la théorie réaliste face aux groupes armés transfrontaliers*…….138
- Maurice Eke Ahoka, *Impact socio-économique de l'épargne des ménages de la cité de Lodja* ……144
- Adonis Landu Makindu, *L'utilité juridique et pratique de la lettre de voiture dans l'acte uniforme relatif aux contrats de transport des marchandises par route*……..150

- Sammy D'Elsan Bialu Kalambayi, *Le positionnement ambigu de la RDC dans le libre-échange régional : diagnostic sur les barrières non tarifaires congolaises et formule pour leur démantèlement* ……...157
- Bienvenu N'kasime Mandro, Anderson Nzalonzo Kwilu, *État et fabrication du risque politique dans les contextes institutionnels fragiles : cas de la République Démocratique du Congo*……...165
- Patrick Kadima Ntekesha, Andy Muleka Mulumba, *De la prépondérance masculine à l'égalité conjugale en droit positif congolais : la réforme du Code de la famille de 2016*…….175
- Paul Samangua Okitalange, *La France et la reconfiguration sécuritaire de l'Est de la RD Congo : concurrences géopolitiques et limites du multilatéralisme*……...181
- Emmanuel Shako Emambulu, *La désinvolture face au risque cyber dans le contexte congolais : un frein à la mise en mouvement de l'action judiciaire en matière de cybercriminalité*..……..187
- Bernadette Muisaka Kamono, Joséphat Tshianda Kapinga, Jeanne Nyakato Beangere, *Influence des comportements parentaux sur le bien-être des adolescents scolarisés dans la ville de Kinshasa*…….193
- Packson Minzinga Pakinzi, *La sacralité de la vie humaine face aux contraintes organisationnelles : analyse éthique de la mortalité maternelle à Kinshasa*……..…199
- Isaac Pelendo Zugbangba, Guelord Kakenza Kitumba, Delly Lufungula Mubiala, *Perception des enseignants de la politique de gratuité de l'éducation de base et son influence sur leur motivation professionnelle dans la province éducationnelle Kinshasa-Lukunga (RDC)*……207
- Nathan Mubunda Lukata, *La présomption irréfragable d'irresponsabilité pénale des enfants de moins de 14 ans en RDC : entre protection légale et réalité judiciaire*……..211
- Jonathan Nomba Mbaya, *De la recevabilité d'une requête de sursis à exécution en instance de tierce opposition devant le juge administratif congolais : difficultés pratiques et palliatifs*……217
- Jonathan Lukengu Mukadi, *La police des cimetières en droit congolais : étude critique du cadre normatif et perspectives de réforme*……..……...….225
- Hervé Omombo Wembo, Djéssy Mbuyi-Tshishimbi, *Sécurité alimentaire mondiale et prédation foncière : la RD Congo, nouvel eldorado des grandes puissances*..……...235
- Antoine Muyaya Tshifuaka, *L'encadrement juridique de la procédure disciplinaire dans l'administration publique en RD Congo : une analyse jurisprudentielle*…..……...243
- Eugène Ziakwau Buna, *L'ORBi comme instrument de visibilité, d'accessibilité et de diffusion des connaissances produites à l'Université de Kinshasa : analyse bibliologique et enjeux stratégiques*……..251
- Nothel Lonkange Bolisomi, *La fonction préventive de l'inspection du travail en droit congolais : analyse critique de son pouvoir de conciliation à la lumière du Code du travail et des normes internationales*…...259
- Irady Nkwimi Dilangay, Jordely Mambu Ngalula, *La protection du droit de manifester en public par le juge constitutionnel congolais*……..268
- Dieudonné Nkishi Kazadi, *Les "fallacies" de Paulin Punga Kumakinga : déconstruction critique d'une entreprise de sacralisation du statu quo constitutionnel en République Démocratique du Congo*…..……..275
- Gerry Mwantote Mpia Nsuba, Giscard Mpangi Moseseli, *Conditions ergonomiques et bien-être au travail des agents de l'administration centrale de l'Office congolais de contrôle*..……...287
- Joseph Momba Songo, *La charge de la preuve du motif valable de licenciement en droit congolais : de l'asymétrie probatoire à la nécessité d'un rééquilibrage normatif*...……..294
- Jean Makayi Lokale, *Le caractère secret de l'instruction préjuridictionnelle : entre exigence de confidentialité et contraintes politico-judiciaires devant la Cour de cassation en RD Congo*…….…..300
- Georges Mbayo Mbayo, *La création du consulat général du Kenya à Goma : controverse de lege ferenda en relations consulaires*……..……...308
- Lyse Yanga Mawete, Joël Ipara Motema, Brigitte Iyeli, *Représentations sociales et religieuses du handicap à Kinshasa : lecture anthropologique interprétative et enjeux de développement inclusif*……..316
- Raymond Badiala Minga, *De l'exercice de la souveraineté populaire dans la Constitution du 18 février 2006 en RD Congo : de l'idéal normatif à la pratique politique contemporaine*……..325
- Jean Baptiste Lokando Ekoto, *Axes stratégiques, réalisations et impact de la réforme sur la mise en œuvre du budget-programme en RD Congo*……...331

- Francis Ekondji Liloka, *De l'efficacité des voies de recours dans la procédure de passation des marchés publics : étude comparée entre la République démocratique du Congo et la France*……..339
- Kawaya Sefu Papa, *Migration et développement : papier thématique* ……..…..346
- Joséphat Tshianda Kapinga, Bernadette Muisaka Kamono, Jeanne Nyakato Beangere, *Impact des discours de haine et de violence sur la psychologie des enfants de Kinshasa en situation d'échec scolaire* ……..….353
- Coco Dunguzabolo Kanza, *L'effectivité du dispositif anti-blanchiment en RD Congo : entre conformité normative et impunité structurelle*…… ……359
- David Ngay Ngunz, Miriam Mbensa Diawakwikila, *Les infractions du numérique et leur répression en RD Congo : analyse critique de l'ordonnance-loi n°23/010 du 13 mars 2023 portant code du numérique*……367
- Achille Umba Di Mamona, *Revue de littérature sur les approches psychologiques de la conformité fiscale dans des pays en voie de développement*……373
- Josephine Kasongo Vumilia, *Performance du District Health Information Software 2 dans la surveillance des maladies évitables par la vaccination : influence des attitudes des utilisateurs dans la province du Tanganyika (RDC)*……...382
- Léon Mingidim À Manyimabel, *Pour l'administration de la justice contre les auteurs des changements anticonstitutionnels de gouvernement*……....390
- Freddy Muganza Beya, *Stabilité financière, qualité institutionnelle et performances macroéconomiques en RD Congo : analyse du rôle modérateur des institutions*……..397
- Lucie Mwadi Lufika, *Le développement du tourisme balnéaire à Kinshasa : opportunités, contraintes et perspectives stratégiques*……..410
- Raymond Badiala Minga, *Les procédés de la démocratie participative et délibérative comme leviers de revitalisation de la souveraineté populaire en République démocratique du Congo*…….416

# LA PROTECTION DES FRONTIERES DE LA RDC GRACE AUX DRONES :
*une étude à l'aune de la théorie réaliste face aux groupes armés transfrontaliers*

par

**Jospin LISELE**
*Assistant*
**Marie – Thérèse NGALULA**
**Jean KABANGU BAFUILA**
(Tous) *Apprenants en D.E.A., Relations internationales,*
*Université de Kinshasa*

**Résumé**

*La question de la sécurisation des frontières constitue un enjeu stratégique majeur pour la République démocratique du Congo, en particulier dans sa partie orientale marquée par la persistance de groupes armés transfrontaliers et l'exploitation illicite des ressources naturelles. Dans un contexte caractérisé par la porosité des frontières et la faiblesse des dispositifs classiques de contrôle territorial, cet article analyse, à la lumière du réalisme en relations internationales, le recours aux drones comme instrument de renforcement de la puissance étatique. En s'appuyant sur une approche qualitative fondée sur l'analyse documentaire et stratégique, l'étude met en évidence les avantages opérationnels des drones, notamment en matière de surveillance continue, de collecte de renseignements et de dissuasion. Toutefois, elle souligne également les limites inhérentes à leur utilisation, telles que la dépendance technologique, les contraintes de maintenance, les vulnérabilités techniques et les implications géopolitiques liées au dilemme de sécurité. Les résultats montrent que, bien que les drones constituent un levier important de modernisation des capacités sécuritaires, leur efficacité demeure conditionnée par leur intégration dans une stratégie globale de défense nationale, combinant dimensions militaire, diplomatique et institutionnelle. L'étude conclut que l'usage des drones ne saurait être une solution autonome, mais doit s'inscrire dans une logique systémique de consolidation de la souveraineté territoriale.*

**Mots-clés :** *sécurité des frontières, drones militaires, théorie réaliste, groupes armés transfrontaliers, souveraineté, République démocratique du Congo*

**Abstract**

*Border security represents a major strategic challenge for the Democratic Republic of the Congo, particularly in its eastern region, which is characterized by the persistence of cross-border armed groups and the illicit exploitation of natural resources. In a context marked by porous borders and weak conventional control mechanisms, this article examines, through the lens of realist theory in international relations, the use of drones as an instrument for strengthening state power. Based on a qualitative approach combining documentary and strategic analysis, the study highlights the operational advantages of drones, including continuous surveillance, intelligence gathering, and deterrence capabilities. However, it also identifies significant limitations, such as technological dependence, maintenance challenges, technical vulnerabilities, and geopolitical implications related to the security dilemma. The findings suggest that while drones constitute an important tool for modernizing security capacities, their effectiveness depends on their integration into a comprehensive national defense strategy encompassing military, diplomatic, and institutional dimensions. The study concludes that drones should not be considered a standalone solution but rather as part of a broader systemic approach to reinforcing territorial sovereignty.*

**Keywords :** *border security, military drones, realist theory, cross-border armed groups, sovereignty, Democratic Republic of the Congo*

## INTRODUCTION

La question de la sécurité des frontières constitue aujourd'hui l'un des enjeux stratégiques majeurs des États contemporains, en particulier dans les espaces marqués par des dynamiques conflictuelles persistantes et des fragilités institutionnelles structurelles. Dans ce contexte, la République démocratique du Congo (RDC) se distingue par une vulnérabilité frontalière particulièrement accentuée, liée à l'immensité de son territoire, à la complexité de sa géographie et à la faiblesse relative de ses capacités de contrôle territorial. Depuis la période post-génocide rwandais, la partie orientale du pays s'est progressivement installée comme un espace de conflictualité intense, caractérisé par la prolifération de groupes armés transfrontaliers, l'exploitation illicite des ressources naturelles et une circulation incontrôlée des armes et des combattants.

Cette situation met en évidence une crise profonde de la souveraineté territoriale, entendue comme la capacité de l'État à exercer un contrôle effectif sur ses frontières et à garantir la sécurité de son territoire. Dans une perspective théorique, cette problématique trouve un écho particulier dans les postulats du réalisme en relations internationales, notamment ceux de Hans Morgenthau, pour qui la survie de l'État et la préservation de sa sécurité constituent des impératifs fondamentaux dans un système international anarchique. Dans cette logique, l'insuffisance des moyens classiques de surveillance et de défense des

frontières congolaises révèle la nécessité d'une adaptation stratégique fondée sur l'intégration de nouveaux instruments de puissance, notamment technologiques.

Parmi ces instruments, le recours aux drones militaires apparaît comme une innovation majeure susceptible de transformer les modes de sécurisation des frontières. En effet, ces technologies offrent des capacités inédites en matière de surveillance en temps réel, de collecte de renseignements, de dissuasion et d'intervention ciblée. Elles permettent ainsi de compenser, au moins partiellement, les limites structurelles des dispositifs traditionnels de contrôle territorial. Toutefois, l'introduction de ces outils ne saurait être appréhendée de manière univoque, dans la mesure où elle soulève également des enjeux critiques liés à la dépendance technologique, aux contraintes de maintenance, aux vulnérabilités cybernétiques et aux dynamiques géopolitiques régionales, notamment en termes de dilemme de sécurité.

Dès lors, l'usage des drones dans la protection des frontières de la RDC ne peut être envisagé comme une solution purement technique, mais doit être analysé comme un choix stratégique s'inscrivant dans une logique de recomposition des rapports de puissance, tant au niveau interne qu'externe. Il s'agit ainsi de questionner non seulement l'efficacité opérationnelle de ces technologies, mais également leur capacité à s'intégrer dans une stratégie globale de défense nationale cohérente et durable.

En bref, la question centrale au cœur de la présente étude se libelle comme suit : dans quelle mesure le recours aux drones peut-il constituer un instrument stratégique efficace pour la protection des frontières de la RDC, au regard des dynamiques sécuritaires transfrontalières et des exigences du réalisme en relations internationales ?

La charpente de cette étude comporte cinq points : la démarche méthodologique suivie ; une voie réaliste de la fragilité des frontières et de la menace des groupes armes transfrontaliers en RDC ; les dynamiques historiques de quelques groupes armes opérant dans l'est de la rd Congo ; l'usage des drones et avantages à tirer et la protection des frontières congolaise par les drones : limites et enjeux stratégiques. Une brève conclusion en met un terme.

## I. DEMARCHE MÉTHODOLOGIQUE SUIVIE

La présente étude s'inscrit dans une démarche qualitative à visée analytique et explicative, mobilisant les apports de l'analyse des relations internationales et des études stratégiques. Elle s'est appuyée principalement sur le cadre théorique du réalisme, dont les fondements ont été développés par Hans Morgenthau, pour qui, la politique internationale est dominée par la recherche de puissance et la préservation de la sécurité des États (Morgenthau, 1948). Cette grille d'analyse permet d'interpréter les choix sécuritaires de la RDCo face aux menaces transfrontalières. Le recours à une approche qualitative se justifie par la nature complexe et multidimensionnelle du phénomène étudié, qui relève davantage de dynamiques géopolitiques, militaires et technologiques que de relations strictement quantifiables (Creswell, 2014).

S'agissant des techniques de production des données de terrain, cette recherche repose essentiellement sur une analyse documentaire systématique. Celle-ci mobilise des ouvrages scientifiques de référence, des articles académiques, ainsi que des rapports institutionnels issus d'organisations internationales et de centres de recherche spécialisés dans les questions de sécurité. Des sources secondaires fiables, notamment des publications en ligne et bases de données relatives aux conflits à l'Est de la RDC et à l'usage des technologies militaires, ont également été exploitées. Des entretiens semi-directifs ont été organisés avec quelques autorités de commandement militaire même si, ils étaient assez méfiants, il faut le rapporter, pour raison de sécurité.

Cette stratégie méthodologique s'inscrit dans la tradition de la recherche qualitative fondée sur la triangulation des sources, permettant d'assurer la validité interne des résultats (Denzin, 1978). Elle permet en outre d'articuler les données empiriques relatives à l'activisme des groupes armés avec les cadres théoriques mobilisés dans l'étude.

En ce qui concerne les méthodes d'analyse des données, l'étude mobilise principalement l'analyse thématique et l'analyse stratégique. En effet, l'analyse thématique nous a permis d'identifier et de structurer les catégories centrales issues des données collectées, notamment les enjeux sécuritaires, les caractéristiques des drones et les dynamiques des groupes armés (Braun & Clarke, 2006). Parallèlement, l'analyse stratégique s'inspire des travaux en géopolitique et en relations internationales, en mettant l'accent sur les rapports de puissance, les logiques de dissuasion et les transformations des équilibres sécuritaires (Roche, 2001). Cette combinaison méthodologique nous a permis ainsi de relier les observations empiriques aux cadres théoriques, dans une perspective explicative cohérente.

Enfin, la démarche adoptée intègre une posture d'interprétation critique visant à confronter les postulats du réalisme aux réalités du contexte congolais. Dans cette optique, l'analyse cherche à évaluer si l'introduction des drones peut effectivement constituer un facteur de renforcement de la puissance étatique,

conformément à la logique réaliste, ou si elle demeure limitée par des contraintes structurelles telles que la dépendance technologique et les rivalités régionales (Macleod & O'Meara, 2022).

Cette posture critique s'inscrit dans une tradition analytique qui considère que les instruments de puissance ne produisent d'effets que s'ils sont intégrés dans des stratégies globales cohérentes (Waltz, 1979). Elle permet ainsi de dépasser une lecture descriptive pour proposer une compréhension approfondie des enjeux sécuritaires contemporains en RDC.

## II. UNE VOIE REALISTE DE LA FRAGILITE DES FRONTIERES ET DE LA MENACE DES GROUPES ARMES TRANSFRONTALIERS EN RDC

Pour les réalistes qui pensent que tout est politique et que l'intervention de l'Etat permet d'objectiver les multiples demandes du corps social[1] comme la sécurité, celui-ci demeure caractérisé par une certaine centralité dans le système international et a un objectif fondamental qu'il poursuit : la survie national. Les limites internationales de la République démocratique du Congo posent un certain nombre de défis, d'autant plus qu'elles traversent des montagnes, des zones forestières et lacustres et son contrôle ainsi que sa protection en recourant uniquement aux moyens classiques ne peut que s'avérer insuffisant, avec des conséquences néfastes sur le pays. La porosité des frontières de la RDC constitue non seulement une cause d'insécurité, mais elle entraine aussi comme conséquence, un énorme manque à gagner pour le trésor public congolais.[2]

La vulnérabilité qui caractérise les frontières congolaises, surtout à son flanc oriental, fait le lit de l'activisme des groupes armés transfrontaliers comme le M23, les ADF et tant d'autres qui mettent à profit la faiblesse de l'Etat dans ses capacités de surveillance et des répliques pour opérer librement. Dans la perspective du courant réaliste des relations internationales, ces entrepreneurs de la violence constituent un danger immédiat à l'endroit de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la RDC. En effet, les opérations de ces groupes armés transfrontaliers entrent souvent dans le cadre des jeux de puissance des Etats limitrophes et vue même au-delà poursuivant indirectement leurs intérêts stratégiques. Cette situation de porosité des frontières de pays a ouvert la voie aux différents groupes armés qui ont opéré et continuent d'opérer pour certains comme nous allons le voir dans les lignes qui suivent.

## III. DYNAMIQUES HISTORIQUES DE QUELQUES GROUPES ARMES OPERANT DANS L'EST DE LA RD CONGO

Il faut d'emblée établir que les groupes armés actifs dans l'Est du pays sont de deux catégories par rapport à la dimension géographique de leur déploiement. Nous avons d'une part ceux opérant localement et, d'autre part, ceux dont les activités, les bases, les soutiens ou les combattants dépassent les frontières de la RDC.

Dans toute la région de Grands-Lacs, le génocide des Tutsis du Rwanda a eu l'effet d'un séisme[3]. C'est à la suite de ses évènements que va voir le jour l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre (AFDL) qui, comme l'a si bien dit Charles Onana, a abrité entre autres les tutsis rwandais, et a conduit les hostilités en vue de renverser le Président du Zaïre[4] le 17 mai 1997.

Apres la brouille entre les membres de l'alliance, KABILA sera accusé notamment de non-respect de l'accord de Lemera[5], ce qui aura comme conséquence la naissance d'autres groupes armés contre son pouvoir. C'est ainsi qu'en 1998, au mois d'août, le RCD sera créé, avant d'être scinder en deux pour donner naissance à RCD-GOMA et RCD/K-ML (Rassemblement congolais pour la démocratie/Kisangani-Mouvement de Libération). Le RCD-GOMA sera qualifié de premier groupe mandataire important soutenu par le Rwanda.[6]Il lui a permis de garder présentes ses troupes dans l'est de la RDC de 1998 à 2002.

Ensuite le Congrès National pour Défense du Peuple(CNDP) sera créé par LAURENT KUNDA en 2006, pour protéger les tutsis congolais contre les attaques des milices hutus comme les Forces Démocratiques pour la Libération du Rwanda (FDLR). Néanmoins, les espaces stratégiques que le

[1] Jean-Jacques Roche, Théories des relations internationales, éd. Montchrestien, Paris 2001, p. 30
[2] A l'est de la RDC, les frontières sont poreuses, article publié en ligne sur www.habarirdc.net
[3] C. BRAECKMAN, « L'Est du Congo, les racines d'un quart de siècle de violence », in *Politique étrangère*, n°4, 2022, p.2
[4] C. ONANA, *Holocauste au Congo. L'omerta de la communauté internationale*, Paris, Ed. L'artilleur, 2023, p.180
[5] ZENDA Wa N'GATE MUKULUMANYA, *La guerre de l'est, enjeux, vérités oubliées et perspectives de paix*, Paris, L'Harmattan, 2000, p.31
[6] R. KAPEND et R. MUNGEZI, *Kagame et la RDC. L'échec du projet de balkanisation de la République démocratique du Congo*, Londres, éd. Independently published, 2025, p.11.

mouvement occupait, son engagement dans l'exploitation illicite des ressources corroborent avec les visées économiques profondes du Rwanda en RDC.[7]

En 2012 le M23 va naitre après la défection d'une faction de CNDP en raison du non-respect de l'accord du 23 mars par le gouvernement congolais. Le soutien de Kigali à ce mouvement qui s'est emparé notamment de ville de Goma a été largement documenté. Après sa défaite en 2013, le mouvement va renaître en 2020.

Nous ne pouvons passer sous silence un autre groupe armé transfrontalier en l'occurrence les Forces Démocratiques Alliées(ADF) formées dans les années 90 en OUGANDA, mais qui sont basées et opèrent beaucoup plus en RDC. Entre 2020 et 2025 le groupe a été mentionné comme responsable d'environ un quart des violences dont a été victime la population civile dans l'est du pays.[8]

Notons finalement que tous ces groupes rebelles ont un dénominateur commun qui est celui de contrôler les zones minières et d'organiser une contrebande des minerais notamment vers le Rwanda. Cette réalité témoigne de l'incapacité de l'Etat congolais à protéger ses frontières nationales, précisément dans son flanc Est, et appelle donc entre autres à la modernisation de son armée qui peut être dotée des drones pour sa monté en puissance.

## I. L'USAGE DES DRONES ET AVANTAGES A TIRER

Selon le lexique officiel de l'armée américaine le drone est entendu comme un « véhicule terrestre, naval ou aéronautique, contrôlé à distance ou de façon automatique[9] ». Le fait qu'un Etat puisse disposer des drones dans son arsenal de sécurité peut lui permettre de tirer un certain nombre d'avantages dans sa volonté notamment d'assurer une sécurisation optimale à ses frontières.

En effet, si les technologies d'observation et de géolocalisation sont aussi un domaine ayant révolutionné les guerres[10], les drones, dans l'optique réaliste des relations internationales, peuvent certainement être perçus comme comme un outil de puissance d'une unité politique, susceptible de lui assurer une supériorité en matière d'information et lui garantir la capacité de détection à temps réel des mouvements des entrepreneurs de la violence. Si les capacités militaires restent un critère de puissance primordial, elles ne sont pas le seul. En particulier, la puissance économique et la maîtrise technologique, sont aujourd'hui souvent mises en avant comme des critères de plus en plus pertinents[11]. La puissance, selon le courant de pensée ci-haut indiqué, ne se borne donc pas à la force militaire brute, mais inclut aussi la maitrise d'autres facteurs comme l'information, la technologie ainsi que l'anticipation stratégique. Vu sous cet angle, la possession des drones par un Etats à l'instar de la RDC peut être perçue, d'après ce courant de pensé, comme susceptible de lui donner un avantage décisif à l'égard de ceux qu'il combatte.

Ensuite, ces machines volantes peuvent permettre à la République démocratique du Congo de faire une surveillance permanente des zones frontalières en proie à des violations, ainsi que la collecte de renseignements au moment voulu. La dronisation de la surveillance des frontières, contrairement aux patrouilles terrestres qui sont coûteuses et inefficaces.

Enfin, nous pouvons ajouter qu'un Etat qui fait usage des drones renforce sans nul doute sa dissuasion à l'égard des forces négatives étatiques ou non, mais aussi la capacité à observer, identifier et probablement frapper des cibles hostiles à son égard, ce qui change le calcule coût-bénéfice des groupes armés transfrontaliers. Ces drones, capables de mener des frappes précises, représentent un atout majeur dans les stratégies de guerre modernes, permettant d'éviter les pertes humaines tout en ciblant efficacement les infrastructures ennemies. [12]

Ainsi, dans l'optique réaliste, la dissuasion, rendue possible par la technologie contribuera à faire un rééquilibrage de rapport de forces en faveur de la République démocratique du Congo. Dans ce sens l'usage de drone constitue un facteur multiplicateur de puissance permettant à une unité politique aux ressources limitées de rationaliser ses capacités sécuritaires en vue de faire face aux groupes armés qui opèrent pour certains de manière asymétrique.

---

[7] Idem

[8] Note de suivi sur le RDC. Forces Démocratiques Alliées lu sur www.insecurityinsight.org, le 12-02-2026 à 18h 46

[9] Department of Defense, Dictionary of Military and Associated Terms, Joint Publication 1-02, août 2011, p. 109

[10] P. MPOTO BALEBO, *Repenser la stratégie, quels services de renseignements pour le grand Congo* ? Éd. L'Harmattan, Paris, 2024, p. 109

[11] Lire B. COURMONT, Valérie NIQUET et Bastien NIVET, Quelle évolution de la notion de puissance et de ses modes d'action à l'horizon 2030, appliquée aux États-Unis, à l'Europe et à la Chine ? disponible sur le site www.iris-france.org

[12] M. EVRY, *Géopolitique de l'axe Chine-Iran-Russie : nouvelle donne ou nouvelle menace*, 2025, p.59.

## II. LA PROTECTION DES FRONTIERES CONGOLAISE PAR LES DRONES : LIMITES ET ENJEUX STRATEGIQUES

Si dans les lignes ci-haut nous avons relevé les avantages évidents liés à l'usage des drones par la République démocratique du Congo, notamment la capacité de s'assurer d'une surveillance permanente des aires frontalières à problème, ce n'est pas sans savoir les limites qui caractérisent l'usage des drones et les enjeux stratégiques qui l'accompagnent.

En effet, l'incorporation de la technologie dans l'armée congolaise, avec tous les avantages que peut en tirer le pays en matière de protection de ses frontières, ne saurait faire une substitution entière à la présence de l'Etat sur le terrain. Car l'utilisation de ces appareils conduit aussi ce dernier à faire face à un certain nombre des défis comme la maintenance, la formation du personnel, la dépendance technologique à l'endroit des partenaires qui en fournissent, et les vulnérabilités de ces appareils face aux contre-mesures que peuvent mettre sur pied les ennemies.

Ces vulnérabilités peuvent se vérifier par le fait qu'entre l'image que les opérateurs de drones voient sur leur écran et ce qui se passe sur le terrain, il y a un décalage : c'est le problème de la « latence du signal », la lenteur pour une information d'aller d'un point A à un point B. Les vulnérabilités sont d'abord techniques dans ce sens que leur usage présuppose en premier lieu la maîtrise de l'espace aérien dans lequel ils opèrent.

Outre la maîtrise des airs, il faut aussi celle des ondes. Si les signaux émis par les drones ont pu si facilement être piratés, il n'est pas impensable que puissent l'être aussi les flux de données qui les commandent. L'option consistant à opter pour des drones intégralement robotisés résoudrait certes le problème d'un éventuel détournement des faisceaux de commande, mais laisserait néanmoins béante une autre faille de sécurité : ces engins demeurent en effet dépendants, pour leur orientation, des coordonnées GPS, c'est-à-dire de données satellitaires, qui peuvent elles aussi être brouillées ou manipulées.[13]

De l'autre côté, avec la méfiance et la rivalité qui caractérisent l'environnement régional où appartient la RDC l'acquisition et l'usage de drones peuvent être perçus comme une monté en puissance capable de provoquer des réactions adverses. Il s'agit-là du dilemme de sécurité qui veut que chaque État se méfie de ses semblables et ne peut compter que sur ses propres moyens pour assurer sa survie, et donc sa sécurité, dans un système international anarchique. Il s'ensuit que chaque démarche pour renforcer sa propre défense sera perçue comme une menace potentielle par les autres États, qui se verront obligés à leur tour à prendre des mesures pour se protéger contre ce qu'ils perçoivent comme une menace, et ainsi de suite[14]. Dans ce sens, cette dynamique peut avoir comme conséquence la course technologique sécuritaire au sein de la région de Grands Lacs africains, région dont l'histoire est jalonnée par des conflits aussi bien intra-étatiques qu'interétatiques.

En définitive, nous disons donc que le recours à l'usage des drones par la république démocratique du Congo pour assurer la protection de ses frontières ne saura aller au-delà du symbolisme et produire l'effet dissuasif recherché si aucune volonté politique n'est exprimée par le prince et si celle-ci n'est pas inscrite dans une stratégie globale de défense nationale cohérente.

## CONCLUSION

L'analyse conduite dans cet article met en évidence que la problématique de la sécurisation des frontières de la RDC dépasse largement le cadre d'une simple question opérationnelle pour s'inscrire dans une dynamique plus profonde de recomposition de la souveraineté étatique dans un environnement régional instable. La persistance de la porosité frontalière, conjuguée à l'activisme des groupes armés transfrontaliers, révèle les limites structurelles des dispositifs classiques de défense et confirme la nécessité d'une adaptation stratégique fondée sur la modernisation des instruments de puissance. Dans cette perspective, l'approche réaliste mobilisée dans cette étude, héritée notamment des travaux de Hans Morgenthau, a permis de comprendre que la survie de l'État et la préservation de son intégrité territoriale passent par une capacité accrue d'anticipation, de contrôle et de dissuasion.

L'introduction des drones dans l'architecture sécuritaire congolaise apparaît, à cet égard, comme une innovation stratégique susceptible de transformer les modalités de surveillance et de défense des frontières. Les résultats de l'analyse ont démontré que ces technologies offrent des avantages significatifs, notamment en matière de collecte de renseignements en temps réel, de couverture étendue des zones difficiles d'accès et de réduction des coûts humains liés aux opérations militaires. En tant que multiplicateurs de puissance,

[13] G. CHAMAYOU, *Théorie du drone*, *éd. La fabrique éditions*, Paris, 2013, p.68-69

[14] A. MACLEOD et D. O'MEARA, *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, éd. Athéna, 2ème éditions, Montréal, 2022, p.163

les drones permettent à un État aux ressources limitées de compenser partiellement ses faiblesses structurelles et de rééquilibrer, dans une certaine mesure, les rapports de force face aux acteurs armés non étatiques.

Cependant, l'étude met également en lumière les limites importantes qui encadrent l'usage de ces technologies. La dépendance vis-à-vis des fournisseurs étrangers, les contraintes de maintenance, les vulnérabilités techniques liées aux systèmes de communication et de navigation, ainsi que les risques d'escalade régionale associés au dilemme de sécurité constituent autant de facteurs susceptibles de réduire l'efficacité des drones dans le contexte congolais. Ces limites rappellent que la technologie, à elle seule, ne saurait se substituer à une présence effective de l'État sur le terrain ni pallier les déficits institutionnels et organisationnels qui caractérisent les dispositifs de sécurité nationale.

Dès lors, l'apport principal de cette recherche réside dans la mise en évidence du caractère nécessaire mais non suffisant du recours aux drones dans la stratégie de sécurisation des frontières. Leur efficacité dépend étroitement de leur inscription dans une approche globale et intégrée de la défense nationale, articulant les dimensions militaire, politique, diplomatique et économique. Cela implique notamment un renforcement des capacités institutionnelles, une meilleure coordination des acteurs de sécurité, ainsi qu'une intensification de la coopération régionale afin de traiter les causes profondes de l'insécurité transfrontalière.

En définitive, la sécurisation durable des frontières de la RDCo ne peut être envisagée sans une vision stratégique cohérente, dans laquelle les drones constituent un levier technologique parmi d'autres, et non une solution autonome. L'enjeu central demeure celui de la reconstruction de la puissance étatique dans un environnement marqué par l'incertitude et la compétition, où la maîtrise des outils technologiques doit s'accompagner d'une volonté politique forte et d'une gouvernance sécuritaire renouvelée. Cette réflexion ouvre ainsi des perspectives de recherche futures, notamment sur l'articulation entre innovation technologique, souveraineté et stabilité régionale en Afrique centrale.

**BIBLIOGRAPHIE**

**A. OUVRAGES**


- CHAMAYOU, G., *Théorie du drone*, Paris, La Fabrique Éditions, 2013.
- EVRY, M., *Géopolitique de l'axe Chine–Iran–Russie : nouvelle donne ou nouvelle menace*, 2025. *(lieu et éditeur non précisés)*
- KAPEND, R. & MUNGEZI, R., *Kagame et la RDC : l'échec du projet de balkanisation de la République démocratique du Congo*, Londres, Independently Published, 2025.
- MACLEOD, A. & O'MEARA, D., *Théories des relations internationales : contestations et résistances*, 2e éd., Montréal, Athéna, 2022.
- MPOTO BALEBO, P., *Repenser la stratégie : quels services de renseignements pour le Grand Congo ?*, Paris, L'Harmattan, 2024.
- ONANA, C., *Holocauste au Congo : l'omerta de la communauté internationale*, Paris, L'Artilleur, 2023.
- ROCHE, J.-J., *Théories des relations internationales*, Paris, Montchrestien, 2001.
- ZENDA WA N'GATE MUKULUMANYA, *La guerre de l'Est : enjeux, vérités oubliées et perspectives de paix*, Paris, L'Harmattan, 2000.


**B. ARTICLES ET AUTRES DOCUMENTS**


- BRAECKMAN, C., « L'Est du Congo : les racines d'un quart de siècle de violence », *Politique étrangère*, n° 4, 2022.
- Department of Defense, *Dictionary of Military and Associated Terms*, Joint Publication 1-02, août 2011.

Centre de recherche d'interface université-société

## COMITÉ DE RÉDACTION ET ADMINISTRATION


- Directeur-Editeur : Sylvain Shomba Kinyamba, Professeur Ordinaire
- Rédacteur en Chef : Gaston Mwene Batende, Professeur Emérite
- Rédacteur en Chef adjoint : Patrick Develtere, Professeur Ordinaire
- Secrétaire de rédaction : Michel Kandolo Edungu, Chef de Travaux
- Relation avec les partenaires : Jean Pierre Mpiana, Professeur Ordinaire
- Archivage et logistique : Ingrid Mulamba Feza, Professeure Associée


## CONSEIL SCIENTIFIQUE


Professeurs Baeke Viviane, Batamba Balembu Antoine ; Bongeli Yeikeo Ya Ato Emile ; Develtere Patrick ; Ekala Pierre ; Gretry Lucille ; Huib Huyse ; Inswan Bidum Pierre ; Kaminar Théo-Macaire ; Kapalayi Mutanga Roger-Vincent ; Labana Lasay'abar Jean Berck Mans ; Malemba N'sakila Gilbert ; Matabisi Nico ; Mbalanda Willy ; Mbela Hiza Login ; Mbuyi Musongela François ; Mokonda Bonza Floratin ; Mukoka Nsenda François ; Mulamba Feza Ingrid ; Muluma Munanga Albert ; Musa Alokpo Dieudonné ; Musao Kalombo Célestin ; Mutunda Mwembo Pierre ; Mpiana Tshitenge Jean Pierre ; Mwabila Malela Clément ; Mwene Batende Gaston ; Ndeke Zamba Casimir ; Ngoma Binda Elie ; Ngoy Bisongo Colby ; Nkuanzaka Inzanza Adélard ; Ongevela Van Jan, Osokonda Okenge Basile, Ponsar Paul, Reychler Luc ; Sekimonyo Wa Magango Côme ; Shomba Kinyamba Sylvain ; Wingenga Jeannot ; Yandju Marie-Claire ; Yere Afobe Innocent Zimango Gama Romain.



Immeuble CDS n°3, Trafic, Route de l'Ouest,
Campus de l'Unikin, Tél. : 0999903563 /
shombakin@yahoo.fr,
www.mesrids.org
Dépôt légal : MR 3.02103.57117
N° ISSNB : 2790-3095 (impr.)
N° ISSNB : 2790-3109 (ligne)


